

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-
kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PATHOLOGIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR 2 ET RHUMATOLOGIE			
Ancien Code	PAKN2B93KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAKB2930		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Vincenzo SORANNO (sorannov@helha.be) Frédéric BORLÉE (borleef@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette UE est de développer les connaissances des étudiants en ce qui concerne les pathologies du système locomoteur. Elle fournira également à l'étudiant les bases de la rééducation kinésithérapeutique pour la prise en charge de patients présentant des troubles du système locomoteur.

Le cours se veut interactif et largement illustré de cas cliniques. L'étudiant sera confronté à de multiples situations cliniques.

A partir de notions théoriques et pratiques, passer en revue les pathologies les plus courantes de l'appareil locomoteur en termes d'étiologie, de mise au point et de traitement adapté à la kinésithérapie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**

- 4.1 Identifier la situation
- 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

Acquis d'apprentissage visés

L'UE vise plus spécifiquement la compétence 1.1 et les Acquis d'Apprentissage suivants :

(I.) "Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de décrire une pathologie et son évolution, d'analyser le traitement réalisé et de tirer des conséquences sur sa stratégie de rééducation.

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable: de mobiliser les savoirs théoriques de base nécessaires pour faire face à des situations cliniques standards.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B93KINA Pathologie du système locomoteur 2 et rhumatologie

30 h / 2 C

Contenu

Les fractures du bassin-hanche
Le tendon
Les lésions musculaires
La cheville
Les fractures entorses du genou
Le genou antérieur
Démembrement de la pathologie musculaire et de l'épaule
Les pathologies lombaires et leurs prises en charge.

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux
PP et Pdf déposés sur Connected

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

La Clinique du Coureur
Expérience personnelle en pathologie de l'appareil locomoteur

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les différents chapitres seront déposés en format PPT ou PDF sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).